

COPIE

Compte rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni, le mercredi 27 juillet 2016, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.

Au cours de la séance, le Conseil a approuvé plusieurs dossiers.

I. Au titre des Affaires.

I.1 Projet de décret portant création de la Commission Technique chargée des Réformes dans le secteur de la Santé

La création de cette commission s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations résultant des constats faits à l'occasion de l'état des lieux du secteur de la santé, lequel a révélé des dysfonctionnements majeurs, au nombre desquels il convient de citer :

- la mauvaise gouvernance, la gangrène de la corruption et l'enracinement de l'impunité dans le secteur ;
- la répartition déséquilibrée des ressources humaines, matérielles et financières, ainsi que leur mauvaise gestion ;
- la faible utilisation des ressources humaines qualifiées au niveau national, l'absence de reconnaissance du mérite et la politisation à outrance du secteur ;
- la faible mobilisation des ressources de la diaspora ;

- la quasi-absence de protocoles normatifs dans la pratique médicale et l'absence de dynamique tendant vers la réforme hospitalière ;
- l'inadéquation du plateau technique ;
- le déficit de régulation de l'exercice des professions médicales et paramédicales, la non maîtrise de l'exercice et de l'installation en clientèle privée et l'occultation des statistiques sanitaires du secteur privé dans le Système national d'information et de gestion sanitaire ;
- la prolifération des faux médicaments.

La Commission composée de treize (13) membres a pour mission de proposer, sur la base d'une réflexion stratégique, une réorganisation du secteur, de manière à garantir aux populations une large couverture en soins de santé, plus efficaces et efficients.

Cette commission, présentera, dans un délai de soixante (60) jours, une analyse des forces, faiblesses, menaces et opportunités du système de santé, un mécanisme d'accès universel aux services de santé, le mode de recrutement au sein des agences nationales et un mécanisme de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la réforme.

I.2 Projet de mesures incitatives pour optimiser le fonctionnement des Cours d'Appel et de la Chancellerie

Dans le cadre de l'amélioration des services judiciaires, des cours d'appel ont été créées. Malheureusement ces juridictions n'ont pas été installées. Une évaluation de la situation des juridictions d'appel a permis de faire les constats ci-après :

- conditions de travail peu attrayantes au niveau de certains postes dans les juridictions d'appel ;

60